

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2022

Présents : Mesdames DAUBREGE – LEMAIRE – SFREDDO - VANDENBUSSCHE
Messieurs SERPILLON – LEMOINE – HARNOULD – DEMEURE - SUEUR
ABDALLAG - BOULEAU

Pouvoirs : Madame ARBONNIER donne pouvoir à monsieur HARNOULD
Madame CONTESSE donne pouvoir à madame LEMAIRE

Excusés : Monsieur MOUILLIERE – Madame FLAMME

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance,
Adoption du compte- rendu de la réunion du 16 juin 2022.
Madame Karine VANDENBUSSCHE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
Sollicitation pour déposer des dossiers de subventions relatifs à l'Aménagement de la Place Haute.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Sollicitation divers dossiers de subventions « Aménagement de la Place Haute

Différents dossiers de subventions seront présentés pour l'aménagement de la Place Haute (auprès du Département, de la Région etc...). La demande concernant les services de l'Etat devra être établie avant la fin de l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différentes instances et d'y joindre les délibérations correspondantes.

Extinction de l'éclairage public des 43 communes de la CAMVS

La CAMVS fait différentes propositions pour l'adoption d'une stratégie commune quant aux économies à effectuer pour l'éclairage public, la fermeture de piscines... Lors d'une conférence des Maires, la proposition d'éteindre l'éclairage public de 23 h 00 à 5 h 00, a fait l'unanimité. Ces mesures ne sont pas figées.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'éteindre l'éclairage public de 23 h 00 à 5 h 00, sur l'ensemble de la Commune.

Recrutement service administratif

Madame LESEINE a travaillé deux ans en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » au sein de nos services puis une année pour faire face à un accroissement d'activités (congé maternité de madame WATTIER...). Madame WATTIER souhaite évoluer dans la fonction publique, il est judicieux de la former sur le poste de travail de madame SYMOENS afin de pallier à des difficultés de fonctionnement lors d'une absence prolongée. Une réorganisation administrative est nécessaire

pour libérer madame WATTIER de sa charge de travail à l'accueil pour se consacrer à son travail de formation. Une création de poste au grade d'Adjoint Administratif est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de créer un poste au grade d'Adjoint Administratif, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2022.

Renouvellement délibération ponctuelle emploi non permanent

Lors du Conseil Municipal du 16 juin 2022, il a été nécessaire de recourir à un CDD pour assurer l'encadrement des enfants à l'école, le nettoyage des locaux etc... Ce contrat a été établi pour une durée de 6 mois allant du 17 juin 2022 au 16 décembre 2022. Pour les besoins du service, il est nécessaire de le reconduire pour une durée de six mois allant du 17 décembre 2022 au 16 juin 2023. Par la suite, il faudra mener une réflexion pour effectuer une création de poste.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'acter cette décision.

Délibération ponctuelle emploi non permanent service technique

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des textes relatifs aux contrats aidés, plus de possibilité de signer des contrats pour les services technique et administratif. La prise en charge du coût de ces contrats est réduite de 80 % à 40 %. Le départ en retraite de monsieur LECOT n'a pas été pourvu et nous avons des besoins pour le service technique (fin de deux contrats aidés). Il est proposé de créer un emploi non permanent pour faire face à ce besoin lié à un accroissement d'activités, au grade d'Adjoint Technique Territorial, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée d'une année allant du 14 novembre 2022 au 13 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'acter cette décision.

Déroulement de la phase rénovation de l'école qui engendre soit un avenant de prolongation de prêt relais ou nouveau prêt relais

Monsieur le Maire relate les difficultés rencontrées lors de la phase « Rénovation » des travaux du groupe scolaire (non réception des décomptes généraux définitifs). Il est impossible de régler les dernières factures et percevoir les soldes de subventions. Cela engendre des problèmes de trésorerie pour rembourser l'échéance du 25 novembre prochain du prêt relais qui s'élève à 360 000 €. Le solde des subventions à percevoir s'élève environ à 160 000 € et en sus, le retour de la TVA, l'année prochaine. Une négociation a eu lieu avec la banque pour rembourser 200 000 € au 1^{er} novembre prochain. Pour le solde, il est nécessaire d'établir un avenant de prolongation, dans l'attente de la perception de nos recettes.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire, à signer un avenant de prolongation du prêt actuel ou nouveau prêt relais.

Fonds de concours de la CAMVS

Monsieur le Maire fait un bref rappel des règles de fonctionnement des fonds de concours (sollicitation, validation en Conseil Communautaire, convention à signer et acceptation).

Au cours de cette semaine, nous avons reçu les conventions signées pour les différents fonds de concours sollicités (travaux de rénovation salle de sports, éclairage du stade, acquisition équipements informatiques de l'école, acquisition lave-vaisselle au foyer rural, rénovation de la flèche de l'église). Il est donc nécessaire d'accepter les fonds de concours de façon concordante avec la CAMVS.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter les fonds de concours repris ci-dessus, de façon concordante avec la CAMVS.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT s'est réunie le 8 septembre dernier et a entériné le retour de ressources en direction des communes membres. Il est nécessaire de délibérer en acceptant cette compensation afin de la percevoir.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter les attributions de compensation définitives selon le rapport de la CLECT.

Informations diverses

- ♣ Monsieur LEMOINE fait un point concernant l'implantation des feux de sécurisation. Quelques remarques ont été formulées quant à la signalisation mais celle-ci reste facultative. Néanmoins, la prévision budgétaire, sera étudiée l'année prochaine. Le taux de subvention de ce matériel est passé de 75% à 25 %. Une enquête sera insérée dans le bulletin municipal pour recueillir l'avis des administrés.
- ♣ La route départementale 959 a fait l'objet de plusieurs accidents de la circulation. Monsieur le Maire relate un phénomène glissant par temps de pluie. A priori, l'excédent de produit absorbant et d'huile sur la voirie, pourrait être à l'origine des accidents successifs. Une réflexion avec le maire d'Hautmont, pour rédiger un courrier commun aux services du Département, est à l'ordre du jour. Ce courrier aurait pour objet, la demande d'une étude de revêtement et conception de la route. Une implantation de feux peut être à l'étude, les habitants seront questionnés sur le sujet.
- ♣ Madame LEMAIRE fait un bilan qualitatif de l'ALSH où 70 enfants ont participé. L'équipe encadrante était composée de la directrice, 8 animateurs, le moniteur sportif ainsi que des membres du personnel communal. Une nette amélioration concernant les repas livrés par

Api a été constatée, les enfants de la tranche 10 /12 ans ont bénéficié de menus « adulte ». Des économies ont été faites par l'arrêt des goûters et boissons individuels. La Directrice a bénéficié d'activités supplémentaires et gratuites auprès de la CAMVS (photo-balade avec casque audio, film d'animation), avec d'autres moyens techniques. Elle détaille les différentes sorties locales (bowling, karting, piscine etc...). Cette année, la fête du centre a eu lieu avec une exposition en parallèle. Monsieur ABDALLAG dit qu'il a eu un retour positif concernant la restauration et le nombre de sorties.

- ♣ Madame LEMAIRE fait un point concernant l'acquisition du matériel informatique de l'école. Elle a rencontré des difficultés quant à la disponibilité du prestataire « PFSI ». Il a dû faire face à un crypto virus dans une entreprise. Elle a été accompagnée par le référent digital de l'éducation nationale. Il l'a orienté vers le prestataire « GA Informatique » pour finaliser l'opération. Les vidéos-projecteurs prévus à l'origine ont été remplacés par des tableaux interactifs pour un coût de 6 259 €. Ces dépenses sont comprises dans les prévisions du budget primitif. Madame LEMAIRE a demandé un acompte de la subvention de 8 000 € allouée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Une demande de fonds de concours été faite auprès de la CAMVS, le montant attribué s'élève à 8 987 €.
- ♣ Madame LEMAIRE a géré le Devoir de Mémoire, avec madame Annie MARECHAL. Le sujet de cette année était : l'Exode. Trois séances de deux heures de travail ont été proposées aux enfants ainsi qu'une vidéo-projection relative à l'exode de 1940. Ce mercredi, les enfants vont être emmenés au Fort de la Salmagne, la remise des récompenses aura lieu lors de la cérémonie du 11 novembre.
- ♣ Elle rappelle le concert de la philharmonie d'Hautmont, celui-ci fut très apprécié par les habitants de la commune, très bonne participation, le coût de cette prestation est de 350 €. Elle explique que les activités de la CAMVS évoluent pour les Séniors, des artistes ambulants se sont produits le 14 juillet dernier. Le 15 novembre, il y aura deux séances de l'Opérabus, à 15 h 30 et 19 h 30, 29 places par séance et accessible aux enfants à partir de 5 ans.
- ♣ Madame DAUBREGE rappelle le voyage des Séniors à Amiens. Celui-ci a eu lieu le 16 septembre et 47 personnes ont participé. Au programme, visite des hortillonnages, le matin et cathédrale l'après-midi (avec deux guides). Le coût par personne est de 80 € et une participation de 55 € a été demandée. Le coût du repas des Aînés qui s'est déroulé le 16 octobre dernier, a augmenté. C'est pourquoi, une entrée a été supprimée pour garder un menu qualitatif. Sonorisation, spectacle, paillettes étaient au programme. Ce repas est offert par la Municipalité. Elle remercie ses collègues et leurs conjoints pour l'aide apportée lors de cette manifestation. L'année prochaine, le repas se déroulera en mai. Monsieur le Maire remercie également les élus qui ont participé à l'organisation.
- ♣ Monsieur HARNOULD énumère les dernières manifestations du Comité des Fêtes avant la fin de l'année :
Fête d'Haloween pour les enfants de la commune, le 31 octobre prochain, il y aura une distribution de friandises et un concours de déguisements,
Spectacle de Saint Nicolas avec le groupe « Magie Show » le 2 décembre

Marché de Noël à la salle de sports les 10 et 11 décembre, il précise que cette année, il n'y aura pas de chalets en extérieur,
Repas de la Saint Sylvestre, le 31 décembre avec Tiffany's, traiteur à Feignies et Sylvain HAUTIER, DJ à Maubeuge.
Il précise que le marché reprendra dès le mois de mars 2023 et ce, tous les 3^{ème} dimanche du mois.

Questions diverses

Liste des questions envoyées par monsieur SUEUR :

Question 1

Y a-t-il une réflexion sur la D959 (rue d'Aulnoye, rue d'Hautmont) qui traverse le village au sujet de la vitesse excessive ?

Qu'est-il envisagé pour la portion de D959 qui a connu plusieurs accidents, lieu-dit de Wagnories ? (Même si ce n'est pas du ressort de la commune beaucoup de St Rémysiens passent par là pour se déplacer)

Réponse : Monsieur le Maire précise que la réponse a été apportée au cours de la réunion

Question 2

Il n'y a pas dans le village d'endroit où les habitants peuvent se retrouver, discuter, échanger, Le projet de la place ne devrait-il pas intégrer ce critère ? (des jeux pour enfants, un cadre agréable avec des arbres, de la végétation où l'on puisse se fixer un instant...)

Réponse : Monsieur le Maire précise que la réponse a été apportée au cours de la réunion mais précise qu'il faudra être vigilant concernant les aménagements. Le 27 octobre, les sanitaires situés sur la place de la mairie ont fait l'objet d'un nouvel acte de vandalisme, apparemment ce sont des jeunes de la ville d'Hautmont. Il faut éviter les lieux de rassemblement qui restent difficiles à gérer.

Question

3

Concernant le fleurissement du village, serait-il possible de faire un effort à ce niveau ?

Réponse : Madame DAUBREGE précise que des vivaces ont été plantés, la sécheresse a limité le nombre d'arrosages. De plus, il y a un manque de personnel au service technique. Le coût des plantations est élevé et il y a d'autres priorités. Monsieur SUEUR, vous pouvez apporter votre contribution également.

Question 4

5